



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE  
PORTANT ADOPTION DU BUDGET 2018 – CT/CA-021/2017FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (le «Centre de traduction»), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 2 janvier 2014 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-051/2013),

considérant ce qui suit:

(1) le conseil d'administration est tenu d'adopter le programme de travail annuel sur la base d'un projet élaboré par le directeur,

DÉCIDE:

**Article premier**

Le budget 2018 du Centre de traduction est adopté tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision.

**Article 2**

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2017.

Pour le conseil d'administration.

R. Martikonis 

Président

Annexe: Budget 2018



# BUDGET 2018

CT/CA-021/2017/01FR

## SOMMAIRE

### I. INTRODUCTION

- A. INTRODUCTION GÉNÉRALE
- B. RECETTES
- C. DÉPENSES
- D. ACTIVITÉS

### II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES - DÉTAILS

### ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Budget définitif établi conformément à l'article 33, paragraphe 8, du règlement financier du 2 janvier 2014 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne

## I. INTRODUCTION

### A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le budget 2018 inclut:

- A. La présente introduction générale.
- B. Les recettes du Centre, conformément à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil, en particulier les versements effectués par les organismes pour lesquels le Centre opère et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel, ainsi qu'une contribution de l'Union européenne.
- C. Une ventilation des dépenses du Centre par titre.
- D. Une ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie, qui indique les ressources allouées à chaque activité pour atteindre les objectifs stratégiques du Centre, illustre le lien entre le budget 2018 et le programme de travail 2018. Elle définit également la structure budgétaire conventionnelle.

Le budget pour l'exercice 2018 reflète l'état prévisionnel des recettes et des dépenses tel qu'il figure dans le document de programmation du Centre pour 2018-2020 (réf. CT/CA-050/2016/02). Il est élaboré conformément au règlement financier du Centre (articles 35 à 37). Ce dernier a réalisé une analyse des coûts semestrielle en juillet 2017 afin de préparer le budget 2018.

Ce dernier a été élaboré sur la base des prix applicables en 2017 et les prix applicables en 2018 figurent dans le tableau ci-dessous. Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

Prix applicables en 2018:

Service fourni	Normal (EUR)	Programmé/lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	82,00	73,80	102,50	147,60
Modification (prix par page)	172,00	154,80	215,00	
Révision (prix par page)	60,00	54,00	75,00	
Contrôle rédactionnel ( <i>Editing</i> ) (prix par page)	39,00	35,10	43,90	
Marques (prix par page)		34,69 EUR pour 441 350 pages		
Dessins et modèles communautaires (prix par terme)		4,00 EUR		
Listes de termes (prix par terme)		4,00 EUR		
Révision de listes de termes (prix par terme)		2,50 EUR		
Terminologie (prix par jour/homme)		900 EUR		
Conseils linguistiques (prix par jour/homme)		900 EUR		
Sous-titrage (prix par minute)		41,00 EUR		

## Suppléments

Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page et langue cible)	15,00
Format PDF et documents papier (supplément par page du texte source)	12,00
Documents classifiés / documents confidentiels non-classifiés (supplément par page et langue cible)	20,00
Langue non UE (supplément par page et langue cible)	10,00
Mise en ligne de document (supplément par langue cible dans le cas de fichiers multiples ou par demande pour un seul fichier)	10,00

## B. RECETTES

Les recettes totales prévues pour 2018 s'élèvent à 48,5 millions d'EUR, dont 43,9 millions d'EUR concernent les titres 1-4. Les recettes sont réparties comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	42 442 400
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	778 000
4. Autres recettes	729 550
5. Excédent reporté de l'exercice précédent et virements à partir de réserves des exercices précédents	4 526 850

À l'instar des années précédentes, les recettes estimées du Centre reposent sur les prévisions fournies par ses clients. Il convient dès lors de souligner que ces recettes sont susceptibles de modification, en fonction des besoins réels des clients et de leurs budgets respectifs. Il importe également de souligner qu'en soumettant leurs prévisions au Centre, il est concevable que tous les clients puissent ne pas avoir pris en considération l'incidence des économies potentielles résultant de la nouvelle structure tarifaire introduite pour la traduction des documents en janvier 2017. Étant donné que la nouvelle structure tarifaire a amené les clients à réaliser d'importantes économies, supérieures à celles estimées à l'origine, cela peut avoir des implications en ce qui concerne la future utilisation de la «Réserve pour la stabilité des prix».

Sur la base des prévisions des clients, les recettes estimées pour 2018 au titre 1 s'élèvent à 42,4 millions d'EUR contre 44,0 millions d'EUR dans le budget 1/2017 (-3,4%), soit 2,4 millions d'EUR au-dessus des recettes effectivement perçues des clients en 2016 (soit les titres 1 et 3, à l'exclusion du poste 3002, qui est consacré aux recettes perçues au titre de la gestion de la base de données terminologiques interinstitutionnelle IATE).

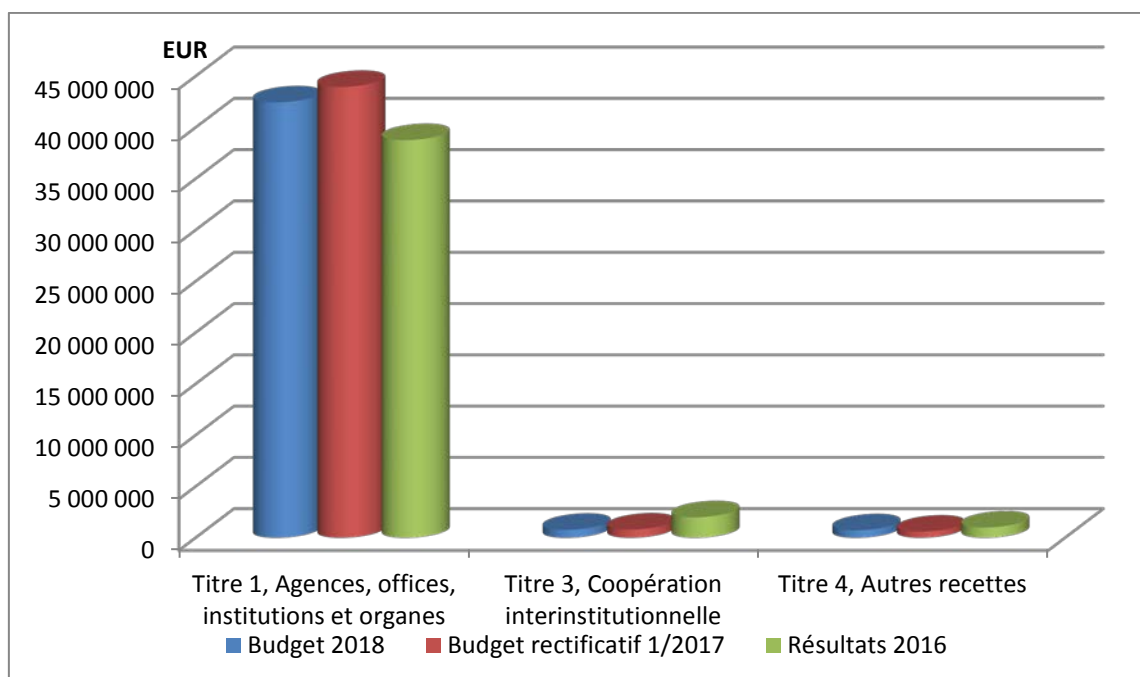
Le client le plus important du Centre, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), a prévu une diminution de 1,9% des traductions de marques pour 2018 (poste 1006) par rapport au budget rectificatif 1/2017, soit une baisse de 300 300 EUR. Par ailleurs, les prévisions de l'EUIPO pour d'autres services ont augmenté de 21,4%, passant de 6,3 millions d'EUR dans le budget rectificatif 1/2017 à 7,6 millions d'EUR en 2018 (poste 1005). Leurs prévisions pour 2018 sont supérieures de 3,6% (soit 797 032 EUR) aux recettes totales provenant de l'EUIPO en 2016, et supérieures de 4,7% à leur prévision figurant au budget rectificatif 1/2017.

Le principal changement notable apporté au budget rectificatif 1/2017 est la diminution des prévisions de 56,1% (soit -1,7 million d'EUR) par l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques), de 38,4% (soit -303 100 EUR) par l'EASO (Bureau européen d'appui en matière d'asile), de 39,6% (soit -503 400 EUR) par l'EBA (Autorité bancaire européenne), de 21,4% (soit -224 700 EUR) par l'eu-LISA (Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice) et de 47,2% (soit -312 900 EUR) par la BCE (Banque centrale européenne). L'AFE (Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer) a, quant à elle, augmenté sa prévision de 80% (soit 400 000 EUR) par rapport au budget rectificatif 1/2017, et l'AECF (Agence européenne de contrôle des pêches) de 91,5% (soit 194 600 EUR).

Conformément aux accords signés avec de nouveaux clients, le poste budgétaire 1055 a été consacré aux Écoles européennes en complément du poste budgétaire 1056 pour l'entreprise commune Bio-industries EC BBI, et du poste budgétaire 1057 pour l'entreprise commune S2R (EC S2R).

Les recettes du titre 3 correspondent aux recettes que le Centre perçoit en sa qualité de gestionnaire de la base de données IATE (InterActive Terminology for Europe). Les dépenses engendrées par IATE figurent au chapitre 31 «Dépenses».

**Figure 1. Recettes ventilées par titre\* et par année: 2016-2018 (titres 1, 3 et 4)**



\*À partir de 2017, toutes les recettes provenant de la fourniture de prestations linguistiques aux clients du Centre seront inscrites au titre 1. Jusqu'en 2016, les recettes provenant de la fourniture de prestations linguistiques aux institutions européennes étaient comptabilisées au titre 3.

Outre les recettes provenant des clients et de la coopération interinstitutionnelle, le Centre prévoit des recettes supplémentaires au titre 4, y compris les intérêts bancaires, les recettes tirées de la sous-location d'une partie de ses bureaux à la Commission [Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation («Chafea»)], les recettes tirées de la fourniture de services d'hébergement de données à l'Agence ferroviaire européenne («AFE»), ainsi qu'une contribution financière accordée par l'État luxembourgeois à titre de participation aux frais de location du Centre. Les prévisions pour ces recettes en 2018 s'élèvent à 729 550 EUR, supérieures de 21,4% au budget rectificatif 1/2017 et inférieures de 27,1% au résultat 2016.

Dans le budget 2018, le Centre a injecté dans les recettes les ressources provenant de deux réserves constituées au cours des exercices précédents. Le budget comprend une recette de 360 000 EUR sous la forme d'un virement à partir de la «réserve pour les investissements exceptionnels». Ce montant correspond aux dépenses prévues pour le programme eCdT en 2018, inscrites au chapitre 32 «Dépenses». En outre, le Centre a injecté un montant de 4 166 850 EUR provenant de la «Réserve pour la stabilité des prix» dans les recettes afin d'équilibrer le budget. La section D («Activités») et la partie III («État détaillé des recettes et des dépenses») contiennent des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

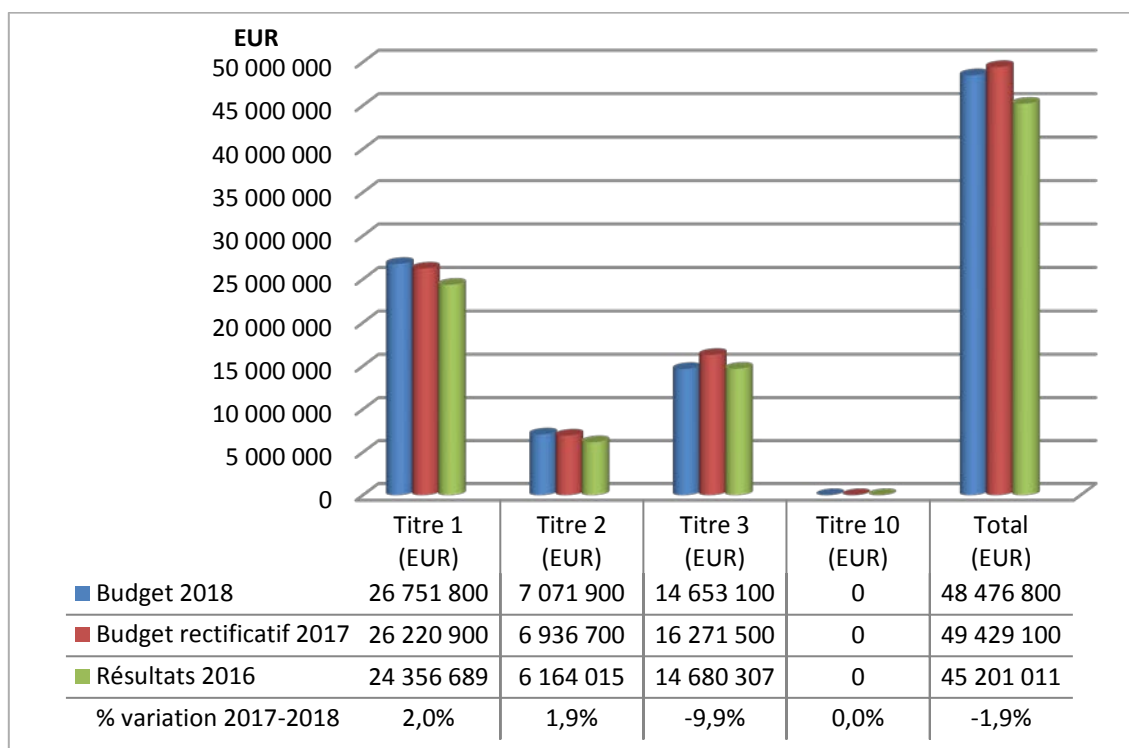
## C. DÉPENSES

Les dépenses prévisionnelles du Centre pour 2018 s'élèvent à 48,5 millions d'EUR. Dans les titres 1 à 3, le budget 2018 a été réduit de 1,9% par rapport au budget rectificatif 1/2017, bien qu'il soit supérieur de 7,2% au résultat de 2016. Cette augmentation de 2016 à 2018 est due aux ajustements salariaux en 2017 et 2018, ainsi qu'à d'autres dépenses qui sont également sujettes à des indexations susceptibles d'entraîner des dépenses plus élevées en 2018.

Pour contrebalancer cette augmentation et afin de répondre à la diminution des recettes prévisionnelles, le Centre a pris plusieurs mesures pour réduire les dépenses budgétaires. La principale action a été de réduire de manière significative la majorité des postes budgétaires afin de ne couvrir que ce qui devrait être nécessaire. Cela signifie que le Centre a réduit sa marge à un minimum entre les principaux postes budgétaires. Des indexations salariales plus élevées que prévues, des augmentations de prix pour les services de la Commission ou des coûts plus élevés que prévu pour l'externalisation des traductions pourraient dès lors nécessiter une redéfinition des priorités dans le budget du Centre.

La figure ci-dessous présente un aperçu des dépenses par titre, y compris une comparaison avec le budget rectificatif 1/2017 et les résultats de 2016.

**Figure 2. Dépenses ventilées par titre et par année: 2016-2018 (titres 1, 2, 3 et 10)\***



\*Titre 1: «Personnel»; titre 2: «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement»; titre 3: «Dépenses opérationnelles»; et titre 10: «Réserves». Le budget du titre 10 est indiqué pour mémoire (p.m.) en 2017 et 2018, et est affiché en tant que «0» pour 2016.

## Titre 1: PERSONNEL

Le budget du titre 1 en 2018 atteint 26,8 millions d'EUR, il est donc supérieur de 2 % au budget rectificatif 1/2017, soit une hausse de 0,5 million d'EUR. Le budget du Centre anticipe d'éventuels ajustements salariaux annuels, estimés à 1,8 % par an, ainsi que des avancements d'échelon bisannuels et des promotions. Le budget est basé sur un tableau des effectifs de 193 postes, ce qui représente une réduction de 2 postes par rapport au tableau des effectifs approuvé par l'autorité budgétaire pour 2017. Il prend également en compte des facteurs tels que le taux de rotation et les formules de travail. Ceci entraîne une augmentation de 3,8% (soit 721 200 EUR) du poste 110 «Personnel en activité», alors même que le budget consacré aux agents contractuels (poste 1115) a été réduit de 16,5% pour 2018 par rapport au budget rectificatif 1/2017.

Les marges budgétaires ont été calculées de façon plus précise que précédemment, afin de compenser les ajustements salariaux. Le budget consacré aux missions (chapitre 13) et à la formation (poste 1120) a été respectivement réduit de 19,9% et 25,2% pour 2018 par rapport au budget rectificatif 1/2017. Le Centre a également prévu une baisse de 12,5 % en ce qui concerne le personnel intérimaire (poste 1175), ce qui correspond à un total de 270 500 EUR.

## Titre 2: IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget du titre 2, «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement», s'élève à 7,1 millions d'EUR en 2018, soit une augmentation de 1,9% par rapport au budget rectificatif 1/2017. Cette augmentation par rapport au budget 2017 est essentiellement due au paiement d'un abonnement pour l'accès à un local de secours et aux installations connexes afin de préserver la continuité de l'activité en cas d'indisponibilité de ses locaux. Au nombre des autres facteurs ayant également une incidence sur l'augmentation constatée au budget 2018 figurent l'indexation du loyer du bâtiment et du centre de données, ainsi que l'augmentation des dépenses informations nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des réseaux et de l'infrastructure technique.

Le Centre bénéficie d'ailleurs d'une contribution financière du gouvernement luxembourgeois couvrant une partie de ses frais de location de bureaux. Celle-ci est inscrite en tant que recette et n'a pas d'incidence sur les dépenses du titre 2. Il convient également de souligner que les dépenses du titre 2 comprennent celles liées à l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence ferroviaire européenne (AFE) et pour les espaces de bureaux sous-loués à l'Agence Chafea. Conformément au principe d'universalité, les recettes provenant de l'AFE et de l'Agence Chafea sont inscrites en tant que recettes plutôt que comme une compensation des dépenses.

## Titre 3: DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Le budget du titre 3, «Dépenses opérationnelles», couvre l'externalisation des services de traduction, les services techniques liés aux services linguistiques, la coopération interinstitutionnelle et le programme eCdT. Il s'élève à 14,7 millions d'EUR en 2018 et a diminué de 9,9% par rapport au budget rectificatif 1/2017.

Le budget consacré aux services de traduction externe constitue la partie principale du budget du titre, à savoir 92% en 2018. Le coût de ces services dépend d'un certain nombre de facteurs, tels que les modifications dans le classement des fournisseurs relevant des contrats-cadres existants, ainsi que les prix convenus en vertu de futurs contrats cadres, lesquels dépendent également de l'évolution économique dans les États membres. Le budget pour 2018 est de 13,5 millions d'EUR, ce qui correspond aux volumes prévus. À l'évidence, les dépenses réelles dépendront de la demande des clients du Centre.

Le chapitre 31 comprend les dépenses du Centre relatives à la gestion de l'outil IATE, ainsi que la contribution du Centre à d'autres outils interinstitutionnels gérés par la Commission. Les coûts de ces outils sont pris en charge par des accords de financement annuels conclus entre les parties agissant dans le cadre du comité exécutif du Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI).

Le chapitre 32 couvre les dépenses pour le programme eCdT, qui atteignent 360 000 EUR en 2018, qui ont augmenté de 39,3% par rapport au budget rectificatif 1/2017. De plus, ces dépenses sont compensées par un virement à partir de la «réserve pour les investissements exceptionnels», poste de recettes 5010.

#### D. ACTIVITÉS

Les activités du Centre sont réparties en trois domaines d'activités pour le budget 2018, tel que cela figure dans le document de programmation 2018-2020: 1) activités opérationnelles de base; 2) activités de support; et 3) activités de gestion et de contrôle. La quatrième activité qui existait auparavant et concernait les activités externes de promotion et de communication, comprenant les actions orientées vers le client, est désormais intégrée dans le domaine relatif aux activités de gestion et de contrôle.

Les ressources humaines et financières pour 2018 sont allouées à ces trois domaines d'activité, comme l'illustre le tableau ci-après. Les ressources financières comprises dans les titres 1 et 2 sont allouées soit directement à une activité, soit indirectement sur la base des ressources humaines mobilisées pour chaque activité. Les ressources financières du titre 3 sont directement allouées aux activités correspondantes. Le calcul tient compte de la répartition des différents types de postes, des différents grades et des coûts salariaux. Les détails figurent dans le document de programmation 2018-2020 du Centre.

	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
Activités opérationnelles de base	66,8 %	76,8%	37 259 132
Activités de support	21,9 %	13,6%	6 558 096
Activités de gestion et de contrôle	11,3 %	9,6%	4 659 572
Crédits du titre 10: «Réserves» non allouées à une activité	0%	0%	0
Total	100 %	100 %	48 476 800

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de pages et de listes de termes ainsi que les recettes prévues pour 2018, par rapport au budget rectificatif 1/2017. Il présente les prévisions fournies par les clients, que ceux-ci aient ou non pris en considération l'effet de la nouvelle structure de prix des prestations de traduction des documents. La partie III («État des recettes et des dépenses - détails») contient des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.



	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Comparaison
Nombre total de pages prévues relatives aux marques de l'UE	441 350	455 000	-3,0%
Nombre total de pages de documents prévues	322 973	329 982	-2,1%
Nombre total de listes de termes prévues*	184 070	210 726	-12,6%
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, de terminologie et des listes de termes	42 442 400	43 955 600	-3,4%

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Libellé	Exercice budgétaire 2018	Exercice budgétaire 2017	Exercice budgétaire 2016
	<b>RECETTES</b>			
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES (*)	42 442 400	43 955 600	38 767 080
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE (**)	778 000	804 000	1 999 227
4	AUTRES RECETTES	729 550	600 950	1 001 288
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 526 850	4 068 550	
	Réserve pour la stabilité des prix			
	Réserve pour investissements exceptionnels	4 166 850 360 000	3 475 550 593 000	0
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0
	<b>TOTAL</b>	<b>48 476 800</b>	<b>49 429 100</b>	<b>41 767 595</b>
	<b>DÉPENSES</b>			
1	PERSONNEL	26 751 800	26 220 900	24 356 689
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	7 071 900	6 936 700	6 164 015
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	14 653 100	16 271 500	14 680 307
10	RÉSERVES	p.m.	p.m.	0
	<b>TOTAL</b>	<b>48 476 800</b>	<b>49 429 100</b>	<b>45 201 011</b>

\* à compter de l'exercice 2017, les recettes formant le titre 1 incluent les prévisions de recettes provenant de la fourniture de prestations linguistiques à tous les clients, y compris les institutions européennes.

\* jusqu'à l'exercice 2016, les recettes issues de la fourniture de prestations linguistiques aux institutions européennes étaient comptabilisées dans le titre 3. À compter de l'exercice 2017, ces recettes seront comptabilisées dans le titre 1.

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
<b>RECETTES</b>					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	181 300	172 400	286 729	2 062 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	62 500	256 300	210 586	847 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	365 900	320 400	294 583	3 610 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 137 000	3 262 000	2 445 841	34 735 pages
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	700 000	706 100	728 119	8 537 pages
1005	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	7 592 200	6 255 000	6 491 378	Documents: 72 954 pages; listes de termes: 151 542 termes; dessins ou modèles communautaires: 12 000 termes; contrôle rédactionnel: 17 680 pages
1006	Marques de l'EUIPO	15 309 700	15 610 000	15 613 490	441 350 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	100 000	100 000	149 109	1 220 pages
1008	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	43 300	106 400	27 130	528 pages. Ce poste budgétaire était précédemment intitulé Office européen de police.
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	302 300	430 100	392 559	3 686 pages

Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
<b>100</b>	Article 100	27 794 200	27 218 700	26 639 524	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	60 300	51 800	65 532	735 pages
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 008 900	996 900	1 466 796	11 705 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	p.m.	7 380	
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	247 400	221 300	196 087	2 821 pages
1016	Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne (Eurojust)	p.m.	167 800	0	
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	124 700	124 700	51 487	1 521 pages
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	176 000	96 500	41 731	2 147 pages
1019	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	900 000	500 000	549 004	10 976 pages
<b>101</b>	Article 101	2 517 300	2 159 000	2 378 017	
1020	Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	80 000	60 000	11 053	976 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	306 000	318 000	291 883	3 412 pages
1022	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes	315 600	224 400	369 976	4 277 pages
1023	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	826 200	717 500	531 107	10 006 pages
1024	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	13 600	13 600	8 309	166 pages
1025	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	53 200	62 600	28 571	629 pages
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	265 100	336 400	155 056	2 679 pages

Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
1027	Agence du GNSS européen (GSA)	11 300	7 500	5 412	138 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	10 000	10 000	5 772	122 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 304 600	2 970 100	3 577 266	15 120 pages
<b>102</b>	Article 102	3 185 600	4 720 100	4 984 405	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	407 200	212 600	166 647	5 354 pages
1031	Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	46 600	46 600	53 104	568 pages
1032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	p.m.	0	
1033	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	26 000	26 000	71 197	317 pages
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	110 200	60 100	98 712	Documents: 1 399 pages; listes de termes: 440 termes
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	57 400	62 700	44 672	700 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	37 400	26 500	17 102	456 pages
1037	Entreprise commune Clean Sky 2	p.m.	p.m.	11 548	
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	140 200	182 500	211 043	1 595 pages
1039	Entreprise commune SESAR	43 700	28 600	44 873	533 pages
<b>103</b>	Article 103	868 700	645 600	718 897	
1040	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) (avant 2017)	—	—	485 249	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions européennes seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du CEPD seront inscrites au poste 1109.
1041	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé après 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052
1042	Entreprise commune Initiative en matière de médicaments innovants 2 (EC IMI 2)	26 000	26 000	4 016	317 pages

Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
1043	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène 2(EC PCH 2)	9 200	9 200	2 542	112 pages
1044	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (ENIAC)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé après 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052
1045	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	1 837 000	2 140 100	1 447 395	22 032 pages
1046	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	184 300	117 800	92 933	2 602 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	280 000	435 000	361 899	3 415 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	766 300	1 269 700	719 062	10 384 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA)	137 400	122 600	165 134	1 676 pages
<b>104</b>	Article 104	3 240 200	4 120 400	3 278 230	
1050	Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)	120 000	3 700	60 994	1 445 pages
1051	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	824 500	1 049 200	402 560	Documents: 10 185 pages; listes de termes : 88 termes
1052	Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	5 900	5 900	1 886	72 pages
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	p.m.	0	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	1 000 000	1 000 000	302 568	12 195 pages
1055	Écoles européennes	p.m.	5 800	—	Ce poste budgétaire est consacré au Bureau du Secrétaire Général des Écoles Européennes (BSGEE) et à l'école européenne de Luxembourg II.
1056	Entreprise commune Bio-industries (EC BI)	p.m.	—	—	Ce poste budgétaire est consacré à l'Entreprise commune Bio-industries (EC BI).
1057	Entreprise commune Shift2Rail (EC S2R)	p.m.	—	—	Ce poste budgétaire est consacré à l'Entreprise commune Shift2Rail (EC S2R).

Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
105	Article 105	1 950 400	2 064 600	768 007	
1099	Recettes provenant de nouveaux clients				Ce poste budgétaire est consacré aux recettes constatées d'avance par rapport à la création des postes individuels pour chaque nouveau client ;
109	Article 109				
10	<b>VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES</b>	<b>39 556 400</b>	<b>40 928 400</b>	<b>38 767 080</b>	
1100	Commission européenne	1 298 200	1 202 500	—	DG EMPL : Documents: 13 312 pages; listes de termes : 20 000 termes. DG JUST : 1 310 pages.
1101	Parlement européen	p.m.	p.m.	—	
1102	Conseil de l'Union européenne	276 800	263 000	—	4 080 pages
1103	Cour des comptes européenne	11 300	10 300	—	110 pages
1104	Comité européen des régions	p.m.	p.m.	—	Ce poste budgétaire était précédemment intitulé «Comité des régions de l'Union européenne».
1105	Comité économique et social européen	p.m.	p.m.	—	
1106	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	p.m.	—	
1107	Banque centrale européenne	349 900	662 800	—	3 790 pages
1108	Médiateur européen	108 300	108 300	—	1 468 pages
1109	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	841 500	780 300	—	10 262 pages
110	Article 110	2 886 000	3 027 200	—	
11	<b>VERSEMENTS DES INSTITUTIONS</b>	<b>2 886 000</b>	<b>3 027 200</b>	<b>—</b>	Ce chapitre présente les recettes de prestations linguistiques fournies aux institutions européennes. Jusqu'en 2016, ces recettes étaient inscrites au titre 3 «Coopération interinstitutionnelle» et au poste 1040 «Contrôleur européen de la protection des données».
1	<b>VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES</b>	<b>42 442 400</b>	<b>43 955 600</b>	<b>38 767 080</b>	<b>Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.</b>

Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
2000	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	
<b>200</b>	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
<b>20</b>	<b>SUBVENTION DE LA COMMISSION</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
<b>2</b>	<b>SUBVENTION DE LA COMMISSION</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
3000	Commission européenne (avant 2017)	—	—	869 249	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions européennes seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Commission Européenne seront inscrites au poste 1100.
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	—	—	0	
3002	Gestion des projets interinstitutionnels	778 000	804 000	746 257	Ce poste couvre les recettes perçues au titre de la gestion de projets interinstitutionnels assurée par le Centre, notamment le projet IATE.
3003	Parlement européen (avant 2017)	—	—	0	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions européennes seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Parlement Européen seront inscrites au poste 1101.
3004	Conseil de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	67 844	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions européennes seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Conseil de l'Union européenne seront inscrites au poste 1102.
3005	Cour des comptes européenne (avant 2017)	—	—	20 018	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions européennes seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Cour des comptes européenne seront inscrites au poste 1103.
3006	Comité des régions de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	3 960	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions européennes seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Comité des régions seront inscrites au poste 1104.
3007	Comité économique et social européen (avant 2017)	—	—	6 355	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions européennes seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Comité économique et social seront inscrites au poste 1105.
3008	Cour de justice de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	7 503	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions européennes seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Cour de Justice européenne seront inscrites au poste 1106.
<b>300</b>	<b>Coopération interinstitutionnelle</b>	<b>778 000</b>	<b>804 000</b>	<b>1 721 185</b>	



Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
3010	Banque centrale européenne (avant 2017)	—	—	59 581	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions européennes seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Banque centrale européenne seront inscrites au poste 1107.
3011	Médiateur européen (avant 2017)	—	—	218 461	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions européennes seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Médiateur seront inscrites au poste 1108.
<b>301</b>	<b>Article 301</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>278 041</b>	
<b>30</b>	<b>COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>778 000</b>	<b>804 000</b>	<b>1 999 227</b>	
<b>3</b>	<b>COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>778 000</b>	<b>804 000</b>	<b>1 999 227</b>	
4000	Intérêts bancaires	55 000	15 000	61 223	
<b>400</b>	<b>Intérêts bancaires</b>	<b>55 000</b>	<b>15 000</b>	<b>61 223</b>	Cet article couvre les intérêts que le Centre perçoit sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	431 300	342 700	696 814	
<b>401</b>	<b>Remboursements divers</b>	<b>431 300</b>	<b>342 700</b>	<b>696 814</b>	Cet article couvre les remboursements divers, y compris les recettes tirées de la sous-location d'espaces de bureaux et de stationnements et l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	243 250	243 250	243 250	Cette contribution financière a été accordée par l'État luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
<b>402</b>	<b>Autres contributions</b>	<b>243 250</b>	<b>243 250</b>	<b>243 250</b>	
<b>40</b>	<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>729 550</b>	<b>600 950</b>	<b>1 001 288</b>	
<b>4</b>	<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>729 550</b>	<b>600 950</b>	<b>1 001 288</b>	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	Excédent reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 20, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 2 janvier 2014.
<b>500</b>	<b>Excédent reporté de l'exercice précédent</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
5010	Virement de la «réserve pour les investissements exceptionnels»	360 000	593 000	0	Le virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme eCdT».

Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
5015	Virement de la «réserve pour la stabilité des prix»	4 166 850	3 475 550	0	Le virement de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	4 526 850	4 068 550	0	
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 526 850	4 068 550	0	
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 526 850	4 068 550	0	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
600	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	p.m.	0	
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0	
	<b>Total des recettes</b>	<b>48 476 800</b>	<b>49 429 100</b>	<b>41 767 595</b>	
<b>DÉPENSES</b>					
1100	Traitements de base	15 813 500	15 134 900	14 119 864	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 480 400	1 437 600	1 284 662	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 559 300	2 560 100	2 292 792	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69, ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.

Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
1103	Indemnités de secrétariat	21 400	20 800	18 899	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1 <sup>er</sup> mai 2004, affectés à un emploi de sténodactygraphe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principale.
<b>110</b>	Personnel en activité	19 874 600	19 153 400	17 716 217	
1113	Stagiaires	35 900	35 000	23 904	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1115	Personnel contractuel	1 456 600	1 551 700	1 499 357	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.
<b>111</b>	Agents contractuels et stagiaires	1 492 500	1 586 700	1 523 261	Cet article s'intitulait précédemment «Agents auxiliaires et agents locaux».
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	172 700	230 800	186 036	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.
<b>112</b>	Perfectionnement professionnel du personnel	172 700	230 800	186 036	
1130	Couverture des risques maladie	524 100	555 000	508 887	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	118 700	113 200	74 964	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	125 600	130 200	124 972	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	0	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 272 500	3 234 000	3 171 404	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime de pension communautaire.
<b>113</b>	Cotisations patronales à la sécurité sociale	4 040 900	4 032 400	3 880 227	

Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 000	1 000	198	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour allocations de naissance pour enfants d'agents dont le pays d'origine n'attribue aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	232 700	249 700	230 342	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelé à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées.
<b>114</b>	<b>Allocations et indemnités diverses</b>	<b>233 700</b>	<b>250 700</b>	<b>230 540</b>	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires des heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et les agents temporaires de la catégorie AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
<b>115</b>	<b>Heures supplémentaires</b>				
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	0	Rétribution des interprètes externes engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes externes n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Intérimaires	270 500	309 100	274 872	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.

Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
<b>117</b>	Prestations d'appoint	270 500	309 100	274 872	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	45 500	42 500	31 219	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	8 500	10 600	1 446	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	62 100	60 100	36 843	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Frais de déménagement	26 600	22 800	11 388	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Indemnités journalières temporaires	78 800	76 300	90 008	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
<b>118</b>	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	221 500	212 300	170 904	
1190	Coefficients correcteurs	1 500	1 500	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
<b>119</b>	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	1 500	1 500	0	
<b>11</b>	<b>PERSONNEL EN ACTIVITÉ</b>	<b>26 307 900</b>	<b>25 776 900</b>	<b>23 982 057</b>	

Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	70 300	67 400	64 822	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
<b>130</b>	Missions et déplacements	70 300	67 400	64 822	
1310	Frais de mission liés aux formations	30 600	58 600	50 413	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
<b>131</b>	Missions et déplacements liés aux formations	30 600	58 600	50 413	
<b>13</b>	<b>MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS</b>	<b>100 900</b>	<b>126 000</b>	<b>115 235</b>	
1400	Restaurants et cantines	4 200	5 000	4 050	
<b>140</b>	Infrastructure à caractère socio-médical	4 200	5 000	4 050	
1410	Service médical	52 500	49 500	30 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
<b>141</b>	Service médical	52 500	49 500	30 500	
1420	Autres dépenses	192 400	192 400	172 579	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la participation au comité des activités sociales, aux crèches et aux établissements d'enseignement. La prévision repose sur celle de l'Office « Infrastructures et logistique » (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	14 000	14 000	12 628	Ce crédit est destiné à encourager et soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres interventions et subventions en faveur des agents, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
<b>142</b>	Autres dépenses	206 400	206 400	185 207	
<b>14</b>	<b>INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL</b>	<b>263 100</b>	<b>260 900</b>	<b>219 757</b>	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.

Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	p.m.	0	
15	MOBILITÉ	p.m.	p.m.	0	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.
160	Service social	p.m.	p.m.	0	
1620	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
162	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	
1630	Centre de la petite enfance	75 900	53 600	38 400	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux crèches et aux établissements d'enseignement. La prévision repose sur celle du Parlement Européen.
163	Centre de la petite enfance	75 900	53 600	38 400	
1640	Aide complémentaire aux handicapés	1 500	1 000	0	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents en activité, aux conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide complémentaire aux handicapés	1 500	1 000	0	
16	SERVICES SOCIAUX	77 400	54 600	38 400	
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	2 500	1 240	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
170	Réception et représentation	2 500	2 500	1 240	
17	RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION	2 500	2 500	1 240	

Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	p.m.	0	
19	PENSIONS	p.m.	p.m.	0	
<b>1</b>	<b>PERSONNEL</b>	<b>26 751 800</b>	<b>26 220 900</b>	<b>24 356 689</b>	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 343 500	2 232 500	2 161 614	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 343 500	2 232 500	2 161 614	
2010	Assurance	11 400	12 100	8 341	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
201	Assurance	11 400	12 100	8 341	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	229 000	227 600	231 371	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	229 000	227 600	231 371	
2030	Nettoyage et entretien	254 100	237 200	289 872	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et systèmes de conditionnement d'air, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
203	Nettoyage et entretien	254 100	237 200	289 872	
2040	Aménagement des locaux	16 000	11 000	76 980	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
204	Aménagement des locaux	16 000	11 000	76 980	
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	208 000	182 000	175 269	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
205	Sécurité et surveillance des immeubles	208 000	182 000	175 269	



Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
<b>206</b>	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertise dans le domaine des biens immobiliers.
<b>208</b>	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	
2090	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les frais de gérance autres que les consommations (eau, gaz et électricité), l'entretien, les taxes communales et les frais accessoires.
<b>209</b>	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	
<b>20</b>	<b>INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	<b>3 062 000</b>	<b>2 902 400</b>	<b>2 943 447</b>	
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	1 800 500	1 920 000	1 665 763	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables de traitement de données, etc. Les équipements de télécommunications, les photocopieuses et les imprimantes sont également inscrits à ce poste. Les prévisions pour 2017 comprennent les coûts initiaux d'implémentation de services d'informatique en nuage.
<b>210</b>	Informatique	1 800 500	1 920 000	1 665 763	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	1 470 000	1 361 000	1 108 666	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
<b>212</b>	Services informatiques	1 470 000	1 361 000	1 108 666	
<b>21</b>	<b>INFORMATIQUE</b>	<b>3 270 500</b>	<b>3 281 000</b>	<b>2 774 429</b>	
2204	Matériel bureautique	5 000	5 500	3 782	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique et d'installations techniques, à l'exclusion de matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses.
<b>220</b>	Installations techniques et matériel bureautique	5 000	5 500	3 782	
2210	Premier équipement	15 000	15 000	18 615	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.

Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
221	Mobilier	15 000	15 000	18 615	
2230	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	9 400	9 100	6 874	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	5 500	5 500	5 816	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
223	Parc automobile	14 900	14 600	12 690	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	24 000	22 000	22 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, à des services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique.
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	24 000	22 000	22 000	
22	<b>BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	<b>58 900</b>	<b>57 100</b>	<b>57 087</b>	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	24 000	25 500	24 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	24 000	25 500	24 000	
2320	Frais bancaires	4 000	2 000	1 600	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	p.m.	0	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où celles-ci ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
232	Dépenses financières	4 000	2 000	1 600	
2330	Frais juridiques	20 000	20 000	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts.
233	Frais juridiques	20 000	20 000	10 000	

Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
2340	Dommmages-intérêts	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
<b>234</b>	Dommmages-intérêts				
2350	Assurances diverses	18 500	13 000	10 744	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	2 500	3 000	1 971	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	3 000	6 000	2 253	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers le nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	3 100	3 100	342	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
<b>235</b>	Autres dépenses de fonctionnement	27 100	25 100	15 310	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	9 000	13 418	
<b>236</b>	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	9 000	13 418	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Interprétation	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	146 100	150 800	149 890	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre de traduction.
2393	Publications	10 000	15 000	5 014	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication du Centre.
2394	Diffusion	25 000	15 000	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses relatives à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	11 000	10 400	1 296	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par les institutions et agences de l'UE, tels que les services fournis dans le cadre de la coordination inter-agences.

Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
239	Prestations entre institutions	192 100	191 200	158 700	
23	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT</b>	<b>282 200</b>	<b>272 800</b>	<b>223 028</b>	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	19 200	23 500	20 500	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
240	Affranchissement de correspondance	19 200	23 500	20 500	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	136 600	122 000	61 748	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	136 600	122 000	61 748	
24	<b>AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>155 800</b>	<b>145 500</b>	<b>82 248</b>	
2500	Réunions et convocations en général	5 000	1 000	10 633	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
250	Frais de réunions et de convocations	5 000	1 000	10 633	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	15 000	7 046	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	15 000	7 046	
25	<b>FRAIS DE RÉUNIONS</b>	<b>25 000</b>	<b>16 000</b>	<b>17 679</b>	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	20 000	15 057	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
260	Frais de réunions	20 000	20 000	15 057	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	6 900	7 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	6 900	7 000	

Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
2650	Interprétation	90 000	20 000	35 640	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'Union européenne, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
265	Interprétation	90 000	20 000	35 640	
26	CONSEIL D'ADMINISTRATION	117 500	46 900	57 697	
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	215 000	8 400	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à confier à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	215 000	8 400	
27	CONSULTATIONS ET ÉTUDES	100 000	215 000	8 400	Ce chapitre s'intitulait précédemment «Information: acquisition, archivage, production et diffusion».
2	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 071 900</b>	<b>6 936 700</b>	<b>6 164 015</b>	
3000	Prestations de traduction externe	13 480 000	14 760 000	13 168 851	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux prestations linguistiques fournies par des prestataires externes.
3001	Prestations techniques liées aux services linguistiques	p.m.	p.m.	—	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux prestations techniques liées aux services linguistiques.
300	Prestations de traduction externe	13 480 000	14 760 000	13 168 851	
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE	13 480 000	14 760 000	13 168 851	
3100	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	813 100	918 500	785 093	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses liées au projet IATE sont couvertes par les recettes du poste 3002, «Gestion de projets interinstitutionnels», exclusion faite de la part de ces dépenses incombant au Centre.
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	813 100	918 500	785 093	
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	813 100	918 500	785 093	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel liés au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdT.

Poste Article Chapitre Titre	Désignation	Budget 2018	Budget rectificatif 1/2017	Résultats 2016	Commentaires
3201	Dépenses de fonctionnement diverses liées au programme eCdt	p.m.	4 000	815	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdt, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdt	p.m.	29 000	14 708	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdt.
3203	Conseils informatiques liés au programme eCdt	360 000	560 000	710 840	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme eCdt.
<b>320</b>	Dépenses liées au programme eCdt	360 000	593 000	726 363	
<b>32</b>	<b>DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME eCdt</b>	<b>360 000</b>	<b>593 000</b>	<b>726 363</b>	Ce chapitre comprend les crédits destinés à couvrir les dépenses liées au programme eCdt virés de la «Réserve pour investissements exceptionnels» au poste de recettes 5010.
<b>3</b>	<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>14 653 100</b>	<b>16 271 500</b>	<b>14 680 307</b>	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	p.m.	0	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Fin 2018, le montant de cette réserve s'élèvera à 5 475 767 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	p.m.	0	Le fonds permanent de préfinancement est institué par l'article 67 bis du règlement financier du Centre de traduction. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne peut pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits inscrits pour l'exercice. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0	Aucun crédit n'a été affecté en 2018 pour couvrir les investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 603 136 EUR, compte tenu de la consommation du poste 5010.
<b>1000</b>	Crédits provisionnels	p.m.	p.m.	0	Le résultat 2015 pour l'ensemble des réserves est égal à 0, étant donné qu'aucun engagement n'a été émis sur ce chapitre.
<b>100</b>	<b>CRÉDITS PROVISIONNELS</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
<b>10</b>	<b>RÉSERVES</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
	<b>Total des dépenses</b>	<b>48 476 800</b>	<b>49 429 100</b>	<b>45 201 011</b>	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2016		2017		2018	
	Pourvus au 31.12.2016		Autorisés dans le cadre du budget rectificatif 01/2017		Demande du Centre dans le cadre du projet de budget de l'UE pour 2018	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	0	1	0	1	0	1
AD 13	1	0	1	0	1	0
AD 12	4	5	14	8	16	10
AD 11	11	5	9	4	8	3
AD 10	6	4	5	6	6	6
AD 9	5	7	4	12	4	11
AD 8	10	11	5	19	3	22
AD 7	3	16	4	18	5	19
AD 6	4	24	1	21	1	16
AD 5	0	16	0	2	0	2
<b>TOTAL AD</b>	<b>44</b>	<b>89</b>	<b>43</b>	<b>91</b>	<b>44</b>	<b>90</b>
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0
AST 9	3	0	4	0	5	0
AST 8	3	2	2	1	1	2
AST 7	2	2	2	4	2	4
AST 6	1	2	0	4	1	5
AST 5	1	11	2	17	2	18
AST 4	3	16	1	13	0	12
AST 3	0	11	0	8	0	5
AST 2	0	5	0	1	0	0
AST 1	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AST</b>	<b>13</b>	<b>49</b>	<b>11</b>	<b>48</b>	<b>11</b>	<b>46</b>
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	0	0	0	0	0
AST/SC 2	0	0	0	2	0	2
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AST/SC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>138</b>	<b>54</b>	<b>141</b>	<b>55</b>	<b>138</b>
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>195</b>	<b>195</b>	<b>195</b>	<b>195</b>	<b>193</b>	<b>193</b>

Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2016	2017	2018
GF IV	16,1	19	13
GF III	3,5	7	6
GF II	10,2	9	9
GF I	0,0	0	0
<b>Total AC</b>	<b>29,8</b>	<b>35,0</b>	<b>28,0</b>